

nution plutôt que sur une augmentation des stocks d'armes ne doit jamais fléchir. Si un plus haut degré de volonté politique est nécessaire, manifestons cette volonté, particulièrement à l'aube de l'année 1986, qui a été proclamée Année internationale de la paix.

Dans le processus complexe du contrôle des armements et du désarmement, il faut établir clairement les priorités.

En premier lieu, le Canada accorde une importance prioritaire à des réductions substantielles et vérifiables des arsenaux actuels d'armes nucléaires. La seule façon concrète de progresser consiste à réduire progressivement le niveau des armements tout en préservant la stabilité de l'équilibre à chaque étape de la réduction. C'est pourquoi nous appuyons pleinement les négociations bilatérales entre les États-Unis et l'Union soviétique qui se déroulent à Genève. La rencontre au sommet entre le Président Reagan et le Secrétaire général Gorbatchev, dans moins de deux mois, constitue une occasion de baliser l'avenir et de prendre des mesures concrètes afin de lever l'impasse en matière de désarmement.

En deuxième lieu, la mise au point d'un Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires reste, pour le Canada, un objectif fondamental. Nous avons pour but la cessation de tous les essais nucléaires.



M. Stephen Lewis, ambassadeur du Canada aux Nations Unies, souligne un détail d'intérêt au très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures (à gauche), juste avant que ce dernier prenne la parole devant l'Assemblée générale des Nations Unies. Canapress

Troisièmement, la conclusion, dans un bref délai, d'un Traité sur les armes chimiques est maintenant à la portée de la Conférence sur le désarmement.

Quatrièmement, la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique est maintenant à l'ordre du jour de la communauté internationale.

Les objectifs à atteindre dans le domaine des mesures de contrôle des armements et du désarmement sont donc bien clairs. Le Document final de la Première session extraordinaire consacrée au désarmement, en 1978, devrait continuer de nous servir de guide. Le consensus remarquable atteint par la communauté internationale à cette occasion doit se dégager à nouveau au moment où nous préparons la Troisième session extraordinaire consacrée au désarmement.

Le succès de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui a terminé ses travaux samedi dernier à Genève, représente un important pas en avant. En effet, les États participant à la conférence ont réaffirmé par consensus la viabilité et la vitalité de ce Traité, auquel 130 nations ont adhéré, qui empêche la propagation des armes nucléaires tout en faisant bénéficier l'ensemble de la communauté internationale des utilisations pacifiques de l'énergie atomique. L'esprit de coopération internationale qui a caractérisé l'examen du TNP démontre que le processus multilatéral peut contribuer, et contribue effectivement, au renforcement de la sécurité mondiale.

Le Canada continuera de jouer un rôle actif dans toutes les instances multilatérales et d'accroître sa contribution au renforcement de la confiance. À cet égard, le Canada a établi un Programme d'action pour la deuxième partie de la Décennie du désarmement en cours. Par l'intermédiaire de ce Programme, nous intensifierons nos travaux dans le domaine de l'amélioration des processus de vérification qui sont nécessaires pour assurer le respect des accords conclus.

Afin de faire progresser les travaux relatifs à la vérification du respect d'un Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires, nous renforcerons nos capacités d'analyse dans le domaine de la recherche sismique. Nous améliorerons nos installations de recherche sis-



Le logo canadien marquant le 40^e anniversaire des Nations Unies

mique dans le Nord canadien. Nous accroîtrons notre capacité de distinguer les petits tremblements de terre des essais nucléaires souterrains.

Dans le cadre de ce Programme d'action, nous mènerons des études concrètes sur l'utilisation d'armes chimiques. Nous soumettrons ces études aux Nations Unies, et nous mettrons également à la disposition de l'ONU des spécialistes canadiens pour effectuer des enquêtes sur des allégations d'utilisation d'armes chimiques.

En outre, nous œuvrerons en vue de la conclusion d'un accord multilatéral interdisant la possession et l'utilisation d'armes radiologiques. Je lance un appel aux États-Unis et à l'Union soviétique pour qu'ils concluent un traité efficace et vérifiable d'interdiction des armes radiologiques. Le Canada est disposé à signer immédiatement un tel traité.

La délégation canadienne rendra compte, devant la Première commission, des efforts quotidiens du Canada pour jeter les bases de traités durables.

La relation entre le désarmement et le développement doit également faire l'objet d'un examen constructif plus approfondi. Le niveau actuel des dépenses militaires, qui se situe à près d'un trillion de dollars alors que de nombreuses régions du monde en développement connaissent la pauvreté, la famine et un dénuement total, n'est pas acceptable. Le peuple canadien, qui est si bien représenté dans un réseau de plus en plus large d'organisations non gouvernementales, ressent douloureusement ce déséquilibre. Il aspire à l'établissement d'une véritable sécurité humaine, caractérisée par l'accroissement des stocks alimentaires et la diminution des arsenaux militaires. »